

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 134-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.628

Déposée le: 08.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Répercussions des récentes décisions des Chambres fédérales concernant la réforme de l'imposition des entreprises III sur les communes et le canton

Les Chambres fédérales ont pris un certain nombre de décisions importantes concernant la réforme de l'imposition des entreprises. Les pertes fiscales attendues ne manqueront pas de toucher sévèrement les cantons, les municipalités et les communes.

Les répercussions frapperont les communes de manière variable. Ainsi, les communes bernoises dont les recettes fiscales des personnes morales atteignent une proportion supérieure à la moyenne seront particulièrement affectées par les changements prévus, qui ne manqueront pas non plus d'influencer la péréquation financière intracantonale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment évalue-t-il les décisions prises dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) à la lumière de leurs incidences sur le canton ainsi que sur les villes et les communes bernoises ?

2. Quelles en sont les répercussions financières pour les villes et les communes ? Merci de fournir les chiffres par ville/commune (soit pour toutes les villes/communes, soit pour un échantillon représentatif).
3. Quelles en sont les répercussions financières pour le canton ?
4. Quelles sont les répercussions des décisions prises par les Chambres fédérales sur la péréquation financière intracantonale ?
5. Quelles sont les répercussions des décisions prises dans le cadre de la RIE III sur la péréquation financière nationale ?